

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DES AFFAIRES
INTERIEURES ET DE LA DEFENSE

II) ECRET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

SOMMAIRE :

Nomination

-:-

LE / RESIDENT DE LA REPUBLIQUE

N° 105 / PR/CAB/MAID

AMPLIATIONS :

Original	I	VU la Loi n°60/36 du 26 Novembre 1960 portant
JOI	I	Constitution de la République du Dahomey;
MAID	8	
LEPT	I	VU la Loi n°59/16/ALD du 9 Juillet 1959 fixant
SGCM	8	la liste des emplois supérieurs de la Républi-
PCIL	8	que du Dahomey dont la nomination des titulai-
LEB	I	res est faite par le Président de la Républi-
DI	2	que, le Conseil des Ministres étant obligatoi-
CF	I	rement entendu;
SF	5	
FI	I	VU les nécessités de service;
CD	I	
Trésor	I	SUR la proposition du Ministre des Affaires Inté-
Info-Radio	2	rieures et de la Défense;
SGAN	8	Le Conseil des Ministres entendu;
Dépt. Nord-Est	I	
S/Préf. Ségbana	I	
Intéressé	I	
FB	I	

- II) E C R E T E -

ARTICLE 1er. - M.PAVIE André Joseph, Sous-Préfet de Kandi est chargé, cumulativement avec ses fonctions actuelles, de l'intérim de la Sous-Préfecture de Ségbana en remplacement de M.DAGA Célestin qui a reçu une autre affectation.

ARTICLE 2. - Le présent décret, qui aura effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera./.-

Le Président de la République

Par le Président de la République
Le Ministre des Affaires Intérieures
et de la Défense,

M.AROUNA.-